

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**

2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62
mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR, Mme Gwendoline FELIN.

POUVOIRS : Mme Malika TOUBLANC a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle AOUTIN

M. Mickaël CARDIN a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

Absents : M. Pierre AUVRET, M. Thierry LEBOUCHER

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre HERVÉ

Objet de la Délibération
n°2023-072

Date de la convocation et d'affichage : 30 juin 2023

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

- DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET

Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor va verser à la commune le solde d'une somme de 29 000 € pour des travaux réalisés par la commune pour le compte du Département sur la RD 52 (Rue du Bocage). Ce solde est de 11 600€ (17400€ d'acompte ayant été versé en 2022). Il convient de prévoir les crédits nécessaires pour réaliser cette écriture pour le compte d'un tiers par une décision modificative du budget général ainsi :

- Section INVESTISSEMENT – Dépenses : 458101 : 11 600 €
Recettes : 458201 : 11 600 €

La commune doit financer une indemnité transactionnelle à hauteur de 35 000 € et le remplacement d'un agent du service technique, il convient de modifier les crédits budgétaires du budget principal de la manière suivante :

- Section FONCTIONNEMENT – Dépenses : 64118 : 35 000 €
6218 : 12 000 €

Recettes : 747888 : 35 000 €
6419 : 12 000 €

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents, les décisions modificatives du budget principal présentées ci-dessus.

Le secrétaire de séance, M. Jean-Pierre HERVÉ



Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

